

## 41<sup>ème</sup> Congrès de la F.N.P.P.S.F.

# Réflexion, convivialité au menu de 3 jours studieux

Le 41<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, que préside Jean Kiffer, s'est tenu à Hauteville sur mer du 25 au 28 avril. en présence de nombreuses personnalités et des représentants des associations affiliées à la F.N.P.P.S.F. Il a été pour l'ensemble des participants un grand moment de réflexion et de convivialité. Près de 150 personnes venues de toute la France ont ainsi pu débattre pendant trois jours et exprimer leurs inquiétudes et leurs souhaits pour les années à venir...

Les synthèses issues des commissions et le rapport moral ont été présentés et approuvés à la quasi unanimité des membres présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Les membres du comité directeur de la F.N.P.P.S.F., mais aussi tous les présidents d'associations, ont tenu à dénoncer unanimement les actions agressives et incohérentes des Conseils Maritimes de Façade (C.M.F.) et de l'Agence des Aires Marines Protégées (A.A.M.P.).

Ils ont ainsi voulu dire stop à l'écologie punitive et rappeler leur engagement pour une pêche et une plaisance éco-responsable.

Les participants ont aussi demandé un toilettage des textes relatifs aux infrastructures portuaires et

une véritable prise en compte de l'avis des usagers dans le cadre des conseils portuaires.

Dans cet esprit, ils ont souhaité la mise en place rapide d'un groupe de travail au sein du C.S.N.P.S.N. pour traiter ces sujets. Ils ont aussi dénoncé le non-respect des textes en vigueur dans de nombreux ports.

Après avoir constaté que la seule concertation ne permettait pas toujours de revenir à une situation acceptable, la F.N.P.P.S.F. a décidé de se doter d'une structure juridique susceptible de saisir les tribunaux chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

Concernant la pêche de loisir, l'Assemblée générale dénonce unanimement les gesticulations actuelles et souhaite le rétablissement d'une véritable cohérence entre les différents organismes concernés (ministères, C.M.F. et A.A.M.P.).

La poursuite des travaux de la charte doit rester une priorité absolue, avec pour points fort : harmonisation des tailles de capture entre professionnels et amateurs, limitation des pêches intensives



Photo F.N.P.P.S.F.

sur les frayères et mise en place d'une déclaration gratuite et obligatoire s'appuyant sur un portail performant et convivial.

Pour conclure, l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité la proposition du Comité directeur relative à la candidature de la F.N.P.P.S.F. comme membre de l'AF3P (Alliance Française pour la Promotion de la Plaisance et des Pêches de Loisir en Mer). Cette Fédération manifeste ainsi son souhait de faire aboutir les demandes exprimées par les cinq fédérations organisatrices des premières Assises des Pêches de Loisir en Mer et de la Plaisance les 14 et 15 novembre 2013 à Saint Nazaire (44). ■